Guide technique

Vëlosclub LP07 Schëffleng & Team Snooze-VSD

Offizielles

Datum :	14.November 2021
Wou :	3817 Scheffleng, am „Chemin de Bergem“
Organisatioun :	La Pédale 07 Schifflange asbl & Team Snooze-VSD
Presidentin/ President :	Nathalie Lamborelle & Tom Wecker
Directeur de course :	Paul Mreches oder David Swietlik
Responsable circuit :	Claude Conter (ccon@pt.lu)
Jury :	Giulio Allegrini — Juge à l’arrivée Norbert Steichen — Chronométreur Henri Timmermans — Secrétaire technique Claude Majerus — Secrétaire technique Armand Berchem — Commissaire Marco Steichen — Commissaire Edmond Schroeder — Commissaire
Speaker :	Romain Engels
Aschreiwung :	www.fscl.lu Aschreiwung nëmmen iwwert den Site vun der FSCL bis den 12.11.2021 um 12.00 Auer.
Kontakt :	lp07@pt.lu / www.lp07.lu

Vëlosclub LP07 Schëffleng & Team Snooze-VSD

Offizieller :

LP 07 Schifflange	**Team Snooze-VSD**
Carole Bemtgen	Paul Mreches
Isabelle Engels	Claude Conter
Christiane Emering	Ben Mertz
Danièle Hutmacher	Tim Diederich
Claudine Klensch	Lis Thillmann
Claude Majerus	Sally Dickes
Clement Scherer	
Simone Scherer	
Maurice Schwarz	
David Swietlik	

Programm

Catégorie	***Départ/ Arrivée***
Hot Wheels	10:00-11:30
Juniors	13:00
Masters	13:01
Débutants m/f	14:15
Dames (Jun.-Esp.-Eli.)	14:16
Elite/ Espoirs	15:15

Vun 10 Auer bis 11 Auer 30 ass d'Streck fräi, do dierf jiddereen den wëll, sech op der Streck austoben. Di ganz motivéiert kennen déi schnellst Ronn iwwert Strava erop lueden an den oder di séierst Ronn kritt herno e klengen Preis. Fir des "Course" gëtt keng Jury gebraucht. Am Uschloss hunn mer genuch Zäit zur Verfügung fir d'Streck nach eng Kéier virun der éischter Course ze kontrolléieren.

Vëlosclub LP07 Schëffleng & Team Snooze-VSD

Organisatioun

Start an Ziel:	Enn vum „Chemin de Bergem“ zu Schëffleng
Blummen:	Di éischten 3 vun der Course ginn no der jeweileger Course op der Wiss beim Catering geéiert.
Streck:	“Circuit fermé” vun 2200 Metern.
Umeldung:	online www.fscl.lu & www.lp07.lu
Verdeelung Startnummeren:	Hall Polyvalent (Rue Denis Netgen, 3858 Schifflange)
Startgeld:	

Débutant (m/f) :	gratuit
Juniors (m/f):	5 Euro
Espoirs/ Elite (m/f):	10 Euro
Masters (m/f):	10 Euro

D’Startgeld muss am Viraus bezuelt ginn.
Digicash 621 687 030
CCP LU94 1111 0272 4787 0000 (Vëlosclub LP07 Schëffleng)
Vermierk: *Numm & Kategorie*

Entrée:	5€
Reglement:	FSCL

All d‘Coursen ginn nom Reglement vun der UCI an der FSCL gefuer. Gin hei Infraktiounen vun der Jury festgestallt, ginn d‘Stroofen no den Barèmen vun der UCI an och der FSCL ausgestallt.

Vëlosclub LP07 Schëffleng & Team Snooze-VSD

WC :	Hall Polyvalent & Toilettenwoon
Duschen/ Vestiairen :	Eventuell am Hall Polyvent. Wéinst den sanitären Mesuren kenne mer dat awer zum aktuellen Zäitpunkt net garantéieren.
Catering :	Grill Gedrénksstand
Covid-19 Mesuren :	**Covid Check obligatoresch (3G Regelen)** **Keng Tester sur place (neit Covid-19 Gesetz)** **Certificat nëmmen mat QR-Code akzeptéiert** Entrée « Pavillon LP07 & Snooze» Chemin de Bergem
Clinique de garde :	Centre Hospitalier Emile Mayrisch Rue Emile Mayrisch 4240 Esch/Alzette

Streck

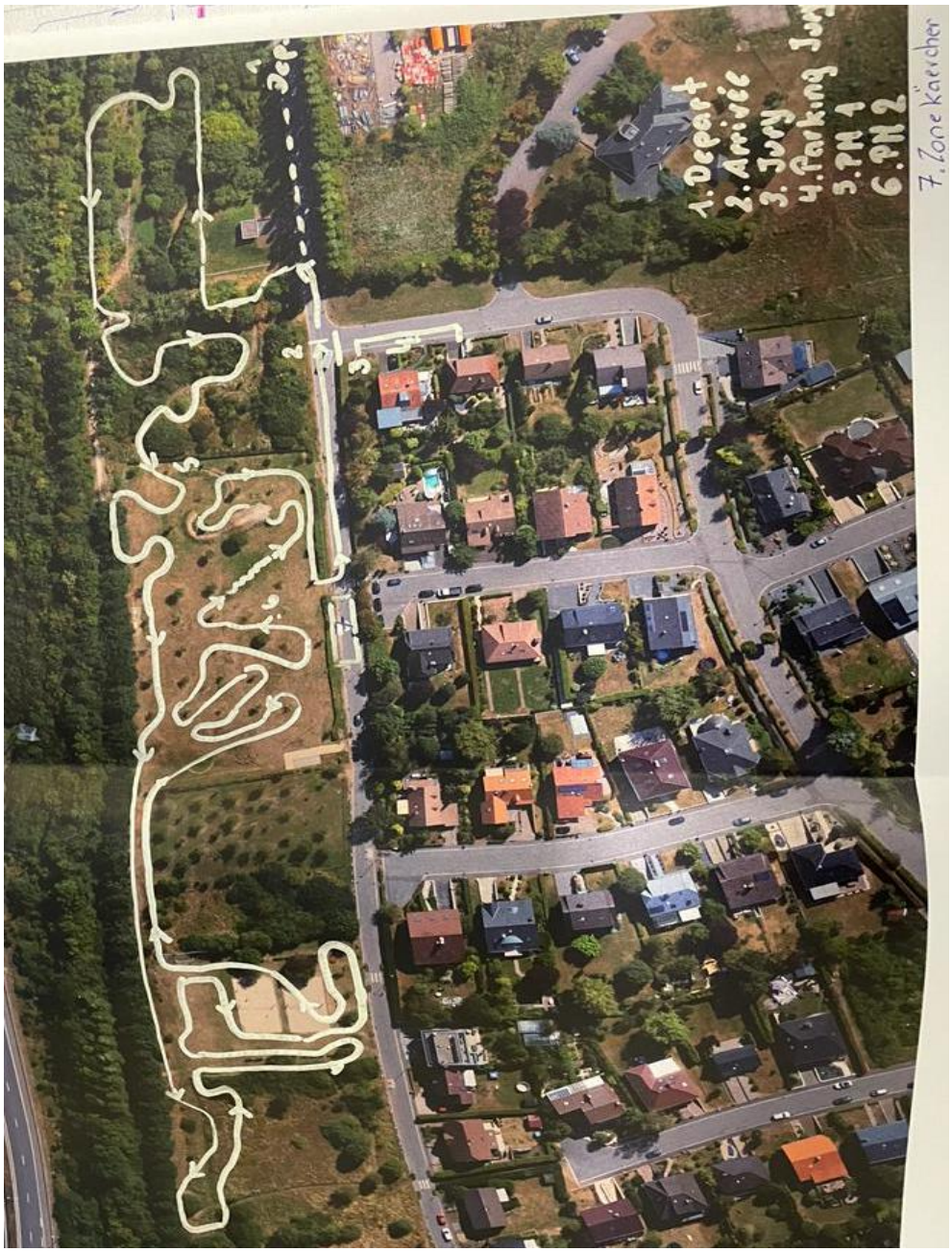

Vëlosclub LP07 Schëffleng &
Team Snooze-VSD

Parking

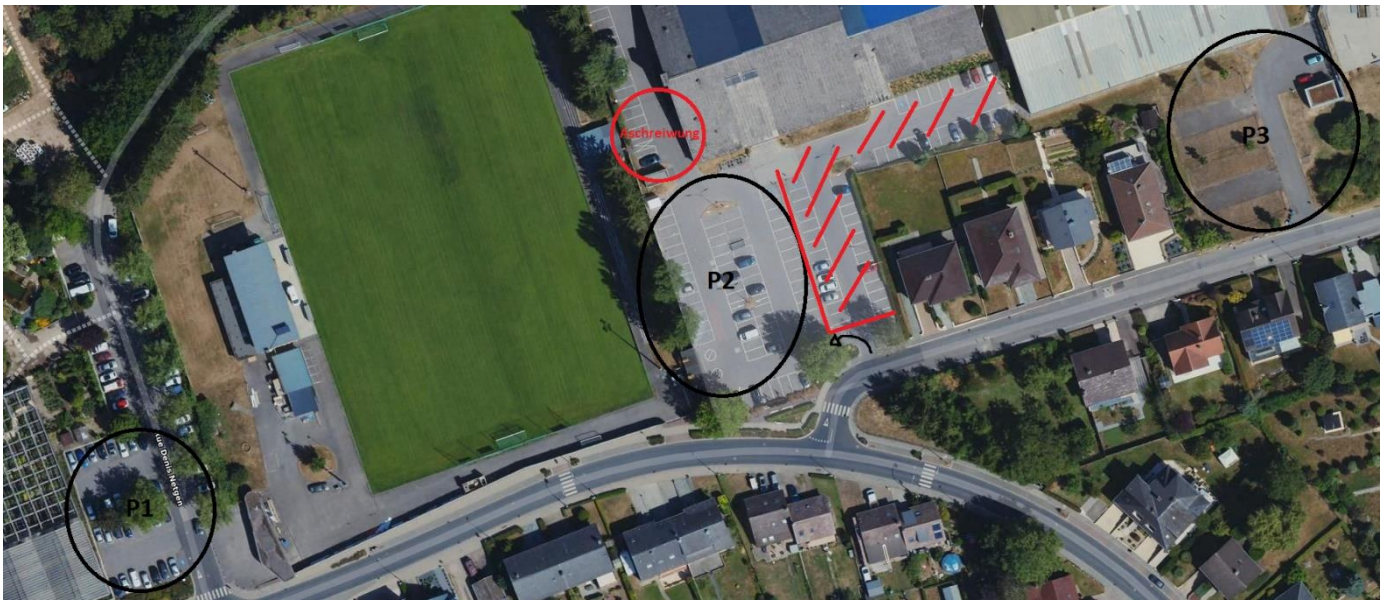

Entrée

Aschreiwung

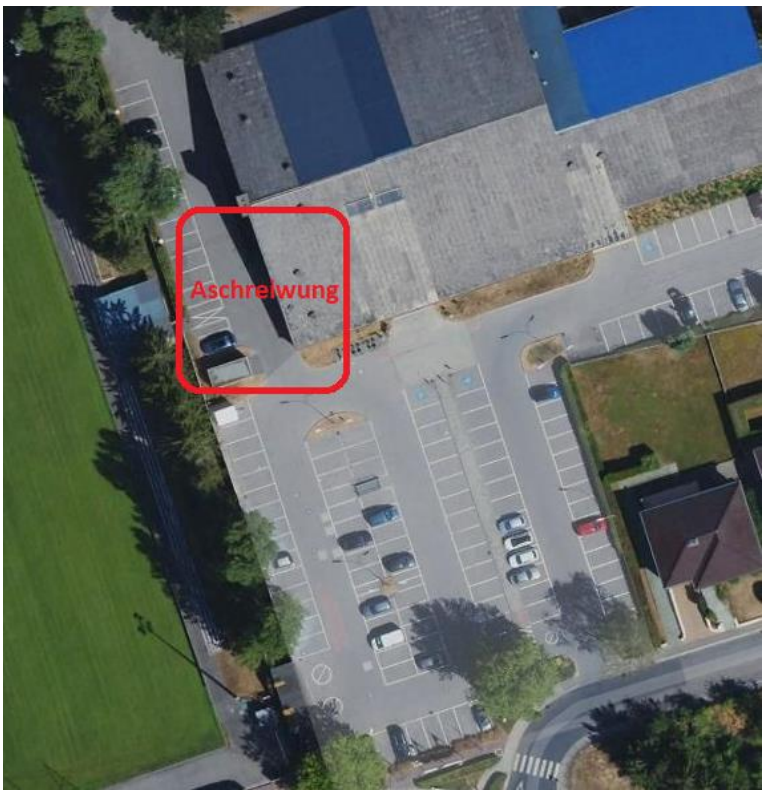

Parking Jury (PJ)

WEIDERT MEN'S FINEST
SUDenergie
JANS
Fleur Rebelle
Optik Sandy Schifflange
Gruppetto CAFÉ
TELICSE
LA immo
GARAGE REPACOM

Annexe :

Circulaire 16/2021

aux fédérations sportives agréées

Objet : loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémieCovid-19 - nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 19/10/2021

Participation à des compétitions

Il est rappelé que les tests autodiagnostiques sur place sont supprimés avec effet au 19 octobre 2021. Tous les sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition (par équipe ou individuel) peuvent participer à des compétition set dès lors également s'entraîner, sous réserve du respect des conditions sanitaires ci-dessous.

Il est précisé que la participation à des compétitions sportives est exclusivement autorisée pour les sportifs et encadrants pouvant présenter soit :

- un certificat de vaccination (muni d'un code QR) ;
- un certificat de rétablissement (muni d'un code QR) ;
- un certificat de test Covid-19 (test PCR ou test antigénique rapide) indiquant un résultat négatif et certifié, le cas échéant, par :

a) un médecin, un pharmacien, un aide-soignant, un infirmier, un infirmier en anesthésie et réanimation, un infirmier en pédiatrie, un infirmier psychiatrique, une sage-femme, un laborantin, un masseur-kinésithérapeute, un ostéopathe, un assistant technique médical, un infirmier gradué ou un assistant d'hygiène sociale autorisés à exercer leur profession au Luxembourg (certificats munis d'un code QR)

ou

b) un fonctionnaire public ou un employé, dans le cadre des tests réalisés auprès des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, et qui est désigné à cet effet par le directeur de région, le directeur d'école, le directeur de l'établissement d'enseignement secondaire ou le directeur de lycée. La liste des fonctionnaires publics ou employés désignés sera validée par le directeur de la santé.

Les sportifs de moins de 12ans et 2mois sont exemptés de produire un certificat pour pouvoir participer à une compétition sportive. Il est précisé que pour les élèves et étudiants, le courrier électronique envoyé, le cas échéant, par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avec le résultat négatif d'un test réalisé à l'école est également accepté dans la limite de la durée de validité (48 heures).

Il est rappelé que la durée de validité d'un test PCR est de 72 heures, alors que celle d'un test antigénique rapide est de 48 heures.

Ces dispositions s'appliquent aux sportifs et encadrants, tels entraîneurs, staff technique et autres personnes figurant notamment sur une feuille de match, voire aux juges et arbitres en contact avec les sportifs. Sont visées toutes sortes de compétitions sportives (match officiel y inclus match amical, tournoi, course, championnat, meeting, critérium et similaires).

Le ministère des Sports continue à mettre gratuitement à disposition des fédérations sportives agréées et des clubs de sport affiliés des tests antigéniques rapides **pour les seuls sportifs et encadrants pour pouvoir participer à des compétitions sportives. Il est rappelé que ces tests doivent dorénavant faire l'objet d'une certification par un professionnel de la santé et les certificats doivent être munis d'un code QR, à l'exception des tests réalisés dans l'enseignement**. Les demandes afférentes (annexe 1) peuvent être adressées au ministère des Sports via l'adresse mail schnelltest@sp.etat.lu.

Pour ce qui est de la procédure administrative, il y a lieu de noter que la suppression des tests autodiagnostiques effectués sur place fait disparaître la transmission du fichier des résultats afférents au ministère de la Santé.

La gestion administrative, voire la mise en place des moyens de contrôle, ainsi que, le cas échéant, le report de matchs suite à la détection de plusieurs cas positifs, sont du ressort des fédérations sportives
respectives. Pour les sports d'équipe, il a été convenu qu'à partir de 3 cas positifs dans une équipe, le match sera reporté selon les modalités définies par les fédérations respectives.

A des fins statistiques et de contrôle, un relevé succinct comportant le nombre de tests antigéniques utilisés est à transmettre de façon hebdomadaire par les fédérations/clubs au ministère des Sports par le biais du formulaire joint (annexe 2) à l'adresse schnelltest@sp.etat.lu.

Règles de rassemblement / Spectateurs

D'une manière générale, le nombre maximal de spectateurs pouvant assister à une manifestation sportive est dorénavant fixé à 2.000 personnes, les sportifs et encadrants n'étant pas pris en considération dans le comptage de ces 2.000 personnes.

Ces 2.000 spectateurs doivent porter un masque et se voir attribuer une place assise en observant une distance minimale de 2 mètres. Le respect d'une distance minimale de 2 mètres ne s'applique toutefois ni aux personnes qui font partie du même ménage ou qui cohabitent, ni à des groupes de personnes composés de 4 personnes au maximum, le port du masque restant cependant obligatoire.

Si la manifestation sportive se déroule entièrement sous le régime Covid check, ces restrictions ne s'appliquent pas, les tests autodiagnostiques réalisés sur place pour ce qui est des spectateurs, étant uniquement valables jusqu'au31 octobre 2021 inclus.

Il est rappelé que le **régime Covid check** est un régime applicable à des établissements accueillant un public, ou encore à des événements publics, voire des manifestations sportives, et qui consiste à en réserver l'accès exclusivement aux personnes vaccinées, rétablies ou testées négatives.

Le régime Covid check doit être notifié par l'organisateur d'une manifestation sportive via un formulaire à la Direction de la Santé (formulaire téléchargeable sur www.covid19.lu) et affiché visiblement sur les lieux et sur les supports de promotion.

A partir du 19 octobre 2021, plus que 2.000 personnes peuvent participer, voire assister à une manifestation sportive, sous réserve de :

- la transmission d'un protocole sanitaire, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, par l'organisateur à la Direction de la santé au moins 10 jours avant l'événement;
- l'accord de la Direction de la santé.

Comme le ministère des Sports se propose d'assurer la coordination desdites demandes en matière de manifestations sportives, les protocoles sanitaires précités peuvent être adressés en copie à info.conceptsport@sp.etat.lu.

Douches et vestiaires

Les douches et vestiaires ne peuvent être rendus accessibles au public que sous les conditions suivantes :

- un maximum de 10 personnes par vestiaire avec port du masque obligatoire ou respect de l'obligation de distanciation physique de 2mètres;
- un maximum de 10 personnes par espace collectif de douche avec respect d'une distanciation physique de 2mètres.

En cas d'application du régime Covid check, ces restrictions ne s'appliquent pas.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch

Luxembourg, le 18octobre2021

WEIDERT MEN'S FINEST
SUDenergie
JANS
Fleur Rebelle
Optik Sandy Schifflange
Gruppetto CAFÉ
TELICSE
LA immo
GARAGE REPACOM